

Frédéric Mitterrand  
Ministre de la Culture  
3, rue de Valois  
75001 Paris

Lundi 21 octobre 2011

**Objet : Préavis de grève pour le 29 novembre 2011.**

Monsieur le ministre,

La gestion des personnels au sein de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives est plus que préoccupante.

Pour les personnels précaires, leur recrutement sur des besoins permanents depuis plusieurs années et l'absence de plan de recrutement en 2011 et en 2012 (?) les laissent dans une incertitude totale quant à leur avenir au sein de l'Institut. Monsieur le ministre, vous qui avez déclaré que vous aviez horreur de la précarité, que comptez vous faire pour que l'Inrap ne soit plus le champion de la précarité au sein de votre ministère ?

Pour les personnels en contrat à durée indéterminée, le traitement récent des dossiers de 7 agents proposés au licenciement pour inaptitude témoigne de manquements graves de la direction de l'Inrap et de la situation d'abandon dans laquelle ils ont été placés par leur employeur. A titre d'exemple, le projet de réorganisation de la direction des ressources humaines ne prévoit aucun service relatif à la prévention et donc encore moins à la prévention de l'inaptitude, alors que l'Institut a des obligations de reclassement et d'aménagement de poste. Tout cela est inacceptable et va à l'encontre des politiques et organisations menées par le ministère. Il est grand temps que vous interveniez pour remettre du droit et un peu de dignité dans tout cela.

De plus, l'Institut s'exonérant de la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), aucune politique claire d'emploi n'est visible pour les personnels et leurs représentants.

C'est pourquoi les organisations syndicales déposent un préavis de grève pour les personnels de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour la journée du 29 novembre 2011, afin d'obtenir satisfaction sur les points suivants :

- mise en place d'un plan de résorption de la précarité à hauteur de 200 ETP ;
- l'arrêt des procédures de licenciement pour inaptitude et mise en place au sein de la direction des ressources humaines de l'Inrap d'un service de prévention doté de réels moyens afin de traiter correctement ces situations et d'éviter qu'elles ne se reproduisent ;
- Ouverture de négociations et mise en place de la GPEC à l'Inrap.

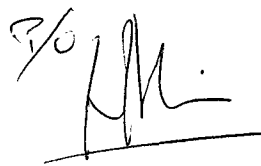
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.



Pour le SGPA CGT-Culture

J.F. HEISENT  


Pour SUD-Culture-Solidaires



Pour le Snac-FSU



Pour la CNT-CCS